



Commune de
BASSINS



COMMUNICATION

SUR LES DECISIONS MUNICIPALES

DU 1^{ER} AU 30 SEPTEMBRE 2023

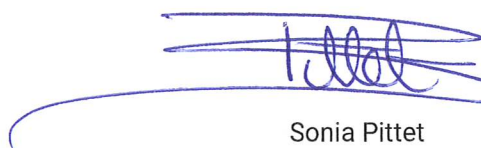
La Municipalité décide :

- De valider le devis de réfection (muret et autres Mondion – Le Crot) à la suite d'un accident de la circulation et de faire suivre à la gendarmerie.
- De valider le préavis municipal 08/23 relatif à l'arrêté d'imposition 2024.
- D'allouer une prime d'ancienneté à une collaboratrice pour ses 15 ans de collaboration auprès de la Commune.
- De valider des devis pour des réparations sur les chalets du Planey et de la Bassine.
- De valider le préavis municipal 05/23 relatif à une demande de crédit extrabudgétaire de CHF 103'000 pour la réfection du clocheton sur le bâtiment No 58, parcelle 82, Place de la Couronne.
- De valider le contrat avec l'entreprise chargée du nettoyage des locaux de l'UAPE, de la cantine et du jardin d'enfants.
- De lancer diverses procédures d'enquêtes et procédures administratives et de délivrer diverses autorisations municipales.
- De proposer deux dates pour la prise de mesures de l'antenne 5G située près de l'école.
- De faire suivre à la commission de sécurité routière le courrier reçu de la DGMR concernant le refus de marquer deux passages piétons, l'un à la Place de la Tillette et l'autre au carrefour RC32 et 34.
- De valider un devis concernant la reconstruction des collecteurs et la réfection de la chaussée au chemin de la Trappe.

- De valider le préavis municipal 07/23 relatif à la création d'une ressourcerie et divers réaménagements à la déchetterie.
- De valider diverses manifestations se déroulant sur le territoire communal.
- De valider le préavis municipal 06/23 relatif à la création d'un fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable et à l'établissement d'un règlement communal de gestion de ce fonds.
- De valider le devis pour la maintenance et le remplacement des extincteurs de tous les bâtiments communaux.
- De valider le devis pour le site internet, maintenance et diverses prestations.
- D'installer le radar pédagogique à la route de Begnins.
- De valider des couleurs de tuiles et façades.
- D'envoyer un tout-ménage à tous les habitants les informant de la fermeture de la Route de la Cézille du 16 au 21 octobre 2023.
- De répondre à certains questionnements que les travaux entre Begnins et la Cézille sont pilotés par le Canton.
- De ne pas accepter une demande de dérogation portant sur un aménagement extérieur, le projet devant être conforme à la réglementation communale.
- De valider l'offre pour la réparation des bornes hydrantes défectueuses.
- De modifier l'organisation des séances de Municipalité.
- D'approuver la convention portant sur la subvention des travaux communaux sur routes cantonales en traversée de localité (RC 32).
- D'éditer un tout-ménage concernant la fermeture des routes du 16 au 21 octobre 2023 faisant suite aux travaux de la RC32.
- D'autoriser le déplacement d'une borne hydrante.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :


Sonia Pittet



La Secrétaire a.i.


Nicole Joss